L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 4 OCTOBRE 1888. 62me Année

Bufour & Donnet.
Propriétaires Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI, 4 OCTOBRE 1888.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an $2 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations etc. qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par Jas. P. Guinault & Cie, les assenes des Etats Unis à Georgie Lange, saisies par les soins de MM. Bufour et Royale—40 magnifiques vaches dont 30 avec veaux.

France et Espagne.

—Nous avons sous les yeux le *Journal des Débats* [illegible], dans une entrevue qui vient d'avoir lieu entre lui et M. Cambon, le ministre des affaires étrangères de Madrid a remercié notre ambassadeur de l'excellent accueil fait à la flotte espagnole dans notre grand port militaire du Midi. Nous enregistrons avec plaisir ces remerciements. Ils prouvent que l'on a compris, au delà des Pyrénées, l'importance que la France attache à entretenir de cordiales relations avec sa voisine du Sud-Ouest. Les mouvements des escadres ont pris depuis quelque temps une importance politique : ce ne sont plus de simples manœuvres ; ce sont des manifestations. La France avait envoyé sa flotte à Barcelone pour y saluer la reine-régente, donnant ainsi à l'Espagne la preuve éclatante du prix qu'elle attachait à l'amitié d'une nation à laquelle nous sommes liés par une sympathie traditionnelle. La reine régente et son gouvernement ont voulu faire voir, à leur tour, que nos sentiments étaient aussi ceux un peuple espagnol.

"Personne n'ignore les efforts qui ont été tentés depuis quelque temps pour faire entrer l'Espagne dans un système d'alliances que nous ne devons pas considérer comme hostile, mais qui est tout au moins inspiré par un sentiment de défiance qui n'a rien de bienveillant.

"L'Italie, totalement, s'est ménagé ni les caresses, ni les avances ; elle a signé presque sans discussion un traité de commerce qui, pour elle, est désastreux, les produits des deux péninsules étant similaires, n'ont jamais par une pensée politique et cela avec une facilité que n'ont pas données les ministres du Cabinet italien. Ces derniers paraissent avoir oublié à quel point l'Italie est redevable aux trois grandes puissances catholiques, qui, depuis vingt ans, ont si puissamment aidé à la constitution de l'unité italienne, et qui gouverne avec tant de sagesse et de dignité depuis plus de trois ans, n'aurait pas tout spécialement droit aux sentiments de son peuple ; et ces sentiments sont certainement ceux de jeunes politiques qui, tôt ou tard, arriveront aux affaires et qui appartiennent au parti conservateur ou au parti progressiste. Tous comptent sur une entente la France et l'Espagne dans le domaine économique, qui leur est si nécessaire, absolument comme d'antagonisme entre l'Europe et l'Afrique, nos deux [illegible].

"C'est grâce aux sympathies françaises que l'Espagne a pu se donner un réseau de chemins de fer à peu près complet [illegible] et qui, avec trois ou quatre jours, des médecins de Paris, dès qu'elle le juge nécessaire, peuvent se rendre auprès de son roi, en un mot, engager en peu d'années le temps que lui avaient fait perdre les révolutions, et qu'elle est arrivée à un degré de prospérité qui est parvenu à la plus haute [illegible]. Il en est [illegible] pour ces deux nations, [illegible] variable, aussi on n'oublie profiter à tous, et les Espagnols ont le bon sens d'en profiter sans éprouver le moindre sentiment de jalousie. Ils savent qu'ils ont besoin de [illegible] et que la France possède [illegible] garantie, comme aucune autre, de toute honnête [illegible]. En raison de sa situation, exceptionnelle, la France rend l'Espagne absolument inattaquable. Quand à l'Angleterre, elle est impossible d'en découvrir un genre de [illegible] que l'on [illegible] ses vues [illegible] bien [illegible] à plusieurs reprises, manifesté l'Espagne à propos du Maroc, dont on a voulu faire croire que la France médi[illegible] la conquête, on a vu [illegible] à Madrid que les Africains [illegible] Europe les intérêts des deux nations sont solidaires, et que la France ne songe pas plus au Maroc qu'à la Tripolitaine.

"Tout ces rapprochés de faits, qui s'accusent à des moments où les sympathies que l'on peut dire la plus [illegible] et comptent par le peuple espagnol [illegible] entre les hommes d'Etat français de tous les partis savent le prix qu'il faut attacher à l'amitié de l'Espagne, et M. Goblet, nous devons le lui rendre justice, n'a rien négligé pour maintenir et fortifier nos relations avec nos voisins d'au delà des Pyrénées. C'est dans cette pensée qu'il a envoyé spontanément la flotte française à Barcelone.

"Il faut ajouter que la France est représentée à Madrid par un diplomate d'un mérite éminent. Par son intelligence, par son tact, par la sagesse de ses conseils et par une constante loyauté, M. Cambon a su conquérir l'estime et la confiance de la reine-régente et de ses ministres, ainsi bien que celle des chefs de tous les partis, sans jamais se mêler à aucun. Il serait à désirer que la France fût aussi heureusement représentée dans toutes les capitales. Une école, aujourd'hui démocratique, et qui n'est qu'ingénérable, a coutume de dire que, depuis l'invention du télégraphe, les ambassades sont inutiles. C'est une naïserie prétentieuse à mettre à l'écart avec tant d'autres.

"Ce n'est pourtant pas à la diplomatie qu'il faut attribuer exclusivement les bonnes relations que nous avons avec l'Espagne. Elles sont le résultat de la solidarité des intérêts et du sentiment spontané des populations. C'est par la diplomatie qui a rompu la population toulonnaise, on commandé les vaisseaux qui ont accueilli le général Blanco dans les départements du Midi.

"En appelant de nouveau l'attention sur la visite faite par la flotte espagnole à notre principal port sur la Méditerranée, nous n'avons voulu qu'en signaler l'importance sans en exagérer la portée. Nous n'avons pas rechercher d'alliance, puisque nous ne nourrissons aucun projet et ne voulons d'aventure. Mais nous sommes heureux de [illegible] nations voisines reconnaissent la [illegible] caractère pacifique de notre politique."

UN JOURNAL ESPAGNOL HEBDOMADAIRE A LA NOUVELLE ORLEANS.—Dimanche prochain, paraîtra le journal espagnol "El Moro de Paz" rédigé par notre ami le professeur M. J. A. Fernandez de Travi.

Les listes de souscriptions et des avis sont ouvertes à l'imprimerie de M. M. Capo, No 19 de la rue Decatur, en face du bureau de poste, où toutes les communications seront reçues.

Le "Moro de Paz" aura une grande circulation au Mexique, dans l'Amérique Centrale, ainsi que dans l'Amérique du Sud et les Antilles. Le but du journal est de développer les relations commerciales entre la Nouvelle-Orléans et les républiques latines.

Nous n'avons pas besoin de faire ici l'éloge de M. Fernandez comme citoyen et comme écrivain

La Salsepareille d'Ayer, envoyant un sang pur au cerveau, développe un esprit sain dans un corps sain.

LOUISIANE.

Le *Pionnier*, Napoléonville, paroisse Assomption, du 29 septembre :

Nous sommes aux derniers jours de septembre, le mois mauvais, le mois équinoxial, le mois des fièvres paludéennes et autres.

Et lundi prochain, à minuit et une seconde, nous entrons dans le mois d'octobre, qui, sous le rapport de la santé, ne vaut guère mieux que son prédécesseur.

Toutefois, jusqu'à présent, nous n'avons pas à nous plaindre, et le vent de Jacksonville, croyons-le, ne soufflera pas sur nous, et nous échapperons à sa mortelle influence.

A vrai dire, si la Louisiane avait encore la réputation d'être une région malsaine, ce serait une réputation imméritée. La Louisiane s'est assainie. On y meurt comme ailleurs, mais pas plus qu'ailleurs.

Or, les nuits fraîchissent, et le soleil du jour commence à avoir des caresses moins brûlantes. Les feuilles jaunissent. C'est bien l'automne. Et nous autres campagnards, nous rentrons le maïs et le fourrage, trop peu abondants du reste. L'ouragan du mois d'août nous a causé plus d'un sensible dommage, et les fèves, en plus d'un lieu, ont été hachées. La canne à sucre, pourtant, n'a pas sérieusement souffert, et elle s'est bravement relevée. On ne lui reproche que d'être un peu en retard. Tard vaut mieux que point.

Mais, à propos de l'ouragan d'août, si nous disions à nos confrères de la ville, *Abeille, Picayune, Times Democrat* et autres, plus savants que nous, que nos pêcheurs et nos pruniers font présentiment [illegible], les pêchers avec des étoiles et les pruniers avec de la poudre, voudraient-ils nous croire ? C'est vrai pourtant. Et nos grands pacaniers, effeuillés par la tempête, se sont parés d'un feuillage tout vert, —feuillage de printemps, pour ainsi dire, et d'un vert tendre. Seulement, le miracle des feuilles et des fleurs aura-t-il le miracle des fruits ?

On a presque terminé la coupe du riz, dans notre paroisse. Le rendement n'est pas aussi abondant qu'on l'espérait. Dans la paroisse Lafourche, on nous affirme que la moyenne n'est que de 7 à 10 barils l'acre ; c'est le résultat des dégâts causés par l'ouragan. La plus grande partie du grain est ce que l'on appelle dans nos campagnes "faux riz"—c'est à dire une plante dont l'épi n'est pas nourri et dont chaque grain n'est pas plein ou est défectueux.

—Dans la semaine qui vient de s'écouler, le temps a été constamment beau et sec. Les nuits froides feront mûrir la canne. Les planteurs sucriers ne peuvent souhaiter un temps meilleur. Le cendement dépendra beaucoup de l'état général de l'atmosphère pendant le mois qui commence. Un temps frais et modérément sec arrêtera la poussée de la canne et la fera mûrir bien vite.

Il faudrait une bonne ondée, la semaine prochaine, à ceux qui comptent ensemencer pour l'hiver.

Le *Herald*, St. Matthieville, paroisse St Martin, du 29 septembre :

Depuis cinquante ans que les émigrants de l'Europe sont allés s'établir dans l'Ouest, cette vaste région a fini par se remplir. Ses habitants cherchent maintenant à se caser ailleurs, dans un meilleur climat sur un sol plus fertile, et ils se dirigent en masse vers le Sud. Déjà un grand nombre se sont établis en Louisiane, où ils ont trouvé des terres à bon marché, un climat sain et une réception vraiment fraternelle. Mais gare, d'entre eux sont venus dans la paroisse St Martin. Nous ne voyons pas ce qui peut les en empêcher.

Notre paroisse a 30 milles de longueur. Le bayou Teche, un joli cours d'eau, coupe de part en part cette contrée, arrosé et traverse du nord à son extrémité sud à travers des terres d'une rare fertilité, d'où on a pas de plus fécondes dans tout l'Etat ni dans l'Union. Depuis l'extrémité inférieure de la paroisse jusqu'à celle de St Landry, on trouve un village charmant et un sol riche, où chaque tiva. Le Teche est navigable, en toute saison, pour les bateaux à vapeur qui font le service de la Nouvelle Orléans à St Martinville, et pour les petits bateaux qui remontent cette rivière jusqu'à Pont Breaux, parfois même jusqu'à Arnaudville, petit village qui s'élève sur les bords du bayou. Pont Breaux est situé à 15 milles, au moins de notre paroisse, et Arnaudville, dans la partie ouest de St Landry, à la jonction du Teche et du bayou Fusilier. Sur toute cette étendue de terrain, il y a beaucoup de terres de première qualité, que l'on peut acheter à des prix très raisonnables. Rien qu'à cause, pour quelle a été la remarquable salubrité de la Louisiane, notre paroisse est, en quelque sorte, un pays nouveau. Chaque chose y a un caractère primitif. Presque toute la population blanche descend des colons français.

St. Martin offre tous les avantages d'une contrée nouvelle. Les primes y immigrants qui y viendront, pourront à imaginer avoir découvert un pays inconnu.

Le *Times*, Houma, paroisse Terrebonne, du 29 septembre :

Sept de nos marchands et de nos hommes d'affaires se sont associés et ont formé une compagnie par actions, en vue d'établir et d'exploiter l'industrie des conserves en boîtes. Ces messieurs, qui ont de l'argent, ont compris combien il serait avantageux de lancer ici une pareille entreprise. Son succès imprimerait le mouvement à l'esprit industriel parmi nous. Le capital est de $5000, et on peut trouver le tout dans la paroisse—de sorte que ce sont une entreprise d'un caractère purement local. Une fois mise en bon train, l'industrie en attirera d'autres ; surtout, elle engagera les étrangers à venir s'établir parmi nous. Pendant l'été, nos fermiers auront un placement pour leurs légumes, leurs fruits, et la production s'en augmentera naturellement. L'intention de la compagnie est de faire des conserves d'huîtres et de poissons, pendant l'hiver ; de fruits et de légumes, pendant l'été. Elle restera donc, tout le temps, en pleine activité.

—Nous avons, décidément, un temps magnifique ; il hâtera la maturation de la canne. On nous affirme que plusieurs sucreries vont allumer leurs feux

Le *Herald*, Hahnville, paroisse St-Charles, du 29 septembre :

La grande question, ici, à l'ordre du jour est la construction de la levée en face de Hahnville, et nos citoyens s'en réjouissent. On a repris l'immense batture qui s'étend le long du village et maintenant la nouvelle levée contre le cours d'eau.

On nous dit que les ingénieurs d'Etat ont l'intention d'étendre cette nouvelle levée jusqu'au magasin Star, pourvu que les habitants veuillent faire les frais d'un terrassement en bois. Pourquoi ces derniers ne le feraient-ils pas ?

Le *Times*, Shreveport, paroisse Caddo, du 30 septembre :

Shreveport a, depuis fort peu d'années, élevé des constructions pour la valeur de $961,050, non compris plus de cent bâtisses de $500 à $1000. On voit que Shreveport fait de rapides progrès.

Le *South*, Plaquemine, paroisse Iberville, du 29 septembre :

Nous sommes enfin en état de pouvoir parler, en connaissance, de cause des récoltes de notre paroisse. Il nous faut signaler un déficit de cinquante pour cent sur le coton, de 30 pour cent sur le riz, de 20 pour cent sur le maïs, de 10 pour cent (estimation) sur la canne. Nous avions auparavant accusé de plus fortes pertes, sur les rapports de planteurs qui exagéraient, sans le vouloir, le déficit et parlaient sincèrement. Les chiffres que nous donnons sont de nous, et nous serions heureux que les planteurs expérimentés voulussent bien nous éclairer de leurs avis, et nous donner les vrais chiffres, après la roulaison, quand il n'y aura plus moyen de faire d'erreur.

La canne sera verte et il ne sera possible de la rouler avant la dernière moitié d'octobre, à cause des pluies qui leur ont donné une nouvelle sève. Nous serons au novembre avant que l'on puisse rouler d'une manière satisfaisante. Si l'hiver est tardif, nous ferons plus de sucre, cette année, que l'an dernier. Mais de nombreux planteurs ont de fortes récoltes ; ils ne pourront donc pas attendre que la canne soit arrivée à complète maturité. Ceux là seront obligés de commencer dans la première semaine d'octobre.

—Nous apprenons que notre voisin, M. Edouard Decobry, a allumé ses feux, mercredi soir, 26 septembre. C'est le premier qui ait roulé, cette année. Nous donnerons les résultats de ses premiers travaux, dans notre prochain numéro.

—Nous recevons des nouvelles des récoltes de Grosse-Tête ; elles nous arrivent, par lettre, de M. Joseph E. Bargas, qui nous écrit de Rosedale, en date du 24 septembre :

"La récolte sera en déficit de 50 pour cent pour le coton ; de 25 pour cent pour le maïs, etc. Le riz n'a pas été atteint par l'ouragan ; il n'était pas assez avancé."

—M. Aubrey Dupuis nous a apporté une étonnante curiosité ; c'est un nœud de canne sauvage qui obtiendrait, certainement, le prix à une foire quelconque. Il a 15 pouces 3/4 de circonférence et 13 pouces de long. Ce prodige a été trouvé par M. Ch. Hébert, flottant dans le fleuve, près du bureau de poste de Soulouque. Nous l'avons conservé dans nos bureaux, où les incrédules peuvent le voir.

Raison Philippe Forget—Depuis quelques jours déjà M. Forget a changé de local, la cave californienne qu'il avait ouverte au No 140 de la rue Royale est maintenant en face, au No 159. La nouveau bâtiment, bien plus vaste que l'ancien, permet à M. Forget d'avoir une cave telle qu'il l'avait toujours rêvée. Dans son installation il a révélé du goût, il s'est livré à de fortes dépenses. M. Forget, on le sait, est un de nos plus grands importateurs de vins de la Californie, seul il représente au Sud les propriétaires du To Kalon, vin très goûté ici. Les familles qui honorent la cave californienne de leur patronage y seront bien servies. M. Forget a tout assuré les services de deux jeunes gens actifs, intelligents, courtois MM. Pierre N. Verneuille et Jean Descant, qui nous en avons la conviction, feront toujours bon accueil aux clients de la maison, et répondront de leur mieux aux demandes.

Loterie de l'Etat de la Louisiane.—M. H. A. Wolf, commis de la Banque d'Epargnes Germania proposé au recouvrement des billets déclare dans un avis que non lira plus loin que la campagne de la Loterie de l'Etat de la Louisiane va paré deux mille cinq cent cinquante francs, très bien, pour le compte d'un déposant de la banque qui possédait la moitié du billet auquel est échu le gros lot au tirage de lundi dernier. Voir l'avis.

Le Rénovateur des cheveux de Hall change les cheveux gris en noir, guérit la teigne et toutes les humeurs du cuir chevelu. Délicieux cosmétique

Nouvelles diverses de France.

La *République française* a reçu la lettre suivante :

Paris, le 17 septembre 1888.

Monsieur le rédacteur,

On me communique un article de votre journal d'hier sur mes discours pour l'abolition de la traite des noirs.

A l'occasion de mon dernier voyage, l'auteur de votre article accuse l'Eglise catholique de n'avoir jamais condamné l'esclavage, il m'accuse moi-même de "cracher sur au mahométisme" ; il m'accuse de vouloir armer contre les musulmans le bras séculier, *et les exterminer sous couleur humanitaire"*

Je crois rever en m'entendant attribuer de semblables infamies. Je n'en ai jamais dit un seul mot. Je vais plus loin, j'en ai l'horreur. Pour le voir dans mes conférences, il faut transformer un acte de pitié auquel rien et la consécration d'un fait historique évident, en Afrique comme la lumière du jour, celui de l'esclavagisme musulman, en actes du plus odieux fanatisme.

Pour ceux qui ont entendu ou lu mes discours, ils savent ce qu'il faut en croire ; pour les autres, j'aimerai à faire que de perdre un temps démontrer ici court à relever par le détail de tels procédés de coloriage. Mais cette matière était de celles où il m'a toujours plu de me laisser de toute dans mon esprit, je m'adresse à votre équité, monsieur, pour vous prier d'insérer, là où vous avez publié l'accusation, les simples déclarations qui suivent :

1. L'Eglise catholique a condamné par la voix de vingt Papes — et en dernier lieu par le Pape Léon XIII, comme contraires au droit naturel" — la chasse et la vente de l'homme. Or, le droit naturel n'admettait pas de distinction de race. Ce n'est pas maintenant que je veux condamner, alors que tous, dans quelque lieu et par quelque temps, dans quelque lieu et par quelque cas, *puisse chrétien ou Turc*, il est été ou puisse être pratiqué.

2. Je n'ai jamais, durant ma longue vie, rêvé d'armer à aucun homme, sous prétexte de religion. Ce n'est pas maintenant que je veux commencer, alors surtout que l'Eglise sent chaque jour, de plus en plus partout, l'amertume de l'odieuse persécution des athées. De l'ai, en particulier, pour les musulmans de notre foi, comme presque tous ils le sont en fait, une notre Afrique que des sentiments de bienveillance patriotique.

Je suis prêt, non à leur "courir sus", mais à les servir comme je l'ai toujours fait, s'ils ont besoin de moi, à les défendre, si on les attaque, à me sacrifier pour eux, s'il le faut.

3. La seule chose que je veuille "exterminer", c'est l'esclavage qui ensanglante et perd l'Afrique. Tout ce que j'ai dit dans mes discours pour les esclavistes musulmans des brigands atroces, ceux-là, c'est de leur enlever les armes dont ils se servent pour accomplir tant de forfaits, et de les contraindre dans les contrées d'où ils nous arrivent pour leurs horribles expéditions.

Tels sont mes sentiments.

Quel que soit la motif qui a dicté l'article de la *République française*, je la remercie de m'avoir fourni l'occasion de les exprimer une fois de plus, en présence du monde chrétien.

Veuillez agréer, etc.

CH. cardinal LAVIGERIE,
Archevêque de Carthage.

Le conseil général du Rhône, après ceux du Var, des Bouches du Rhône, de la Seine, a émis un vœu en faveur du remplacement du scrutin de liste par le scrutin uninominal.

L'amiral Krantz, sur la prière de son collègue le ministre des affaires étrangères, a donné des ordres à ceux des navires français de guerre qui se trouvent dans les eaux de l'Afrique orientale de poursuivre activement les bâtiments qui se livrent à la traite des nègres, sous quelque pavillon qu'ils se trouvent et surtout s'ils arborent le pavillon français.

Un Livre-Jaune, relatif aux négociations qui ont eu lieu entre la France et l'Italie, au sujet de la conclusion d'un nouveau traité de commerce, est en préparation au ministère des affaires étrangères.

Ce Livre-Jaune contiendra les documents échangés du 21 février 1888 jusqu'aux dernières propositions françaises.

On sait qu'un premier Livre-Jaune a été publié sur les négociations engagées depuis la dénonciation du traité de 1851 jusqu'au 21 février 1888.

Le nouveau Livre-Jaune sera distribué dès la rentrée des Chambres.

La *Presse*, de Paris, publie cette dépêche ci-dessous, de Constantinople, 14 septembre :

"Le *Sélalogos* raconte que la triple élection du général Boulanger a produit un tel enthousiasme dans plusieurs localités de la Grèce, qu'à Corone, ville du sud du Péloponèse, un huissier nommé Tambocopoulos a mis à la disposition du public plusieurs tonneaux de vin et a envoyé, par dépêche télégraphique, ses félicitations au général Boulanger."

Les membres du congrès pomologique ayant terminé leurs travaux, ont couronné leur séjour dans la Gironde par une excursion au Médoc et la visite de quelques-uns des caves où s'élaborent ces vins délicieux que pen de profanes dégustent tels que le soleil les a faits. Après un excellent déjeuner à Pauillac, le congressiste se sont rendus au château Lafite, où ils ont pu constater la présence de 90,000 bouteilles rangées en bataille, à Mouton Rothschild, à Montou-d'Armailhacq, à Pontet-Canet. A la nuit tombante, on était de retour à Bordeaux.

Par décrets, la chambre de commerce de Honfleur (Calvador) est autorisée à emprunter, à un taux qui n'excédera pas cinq pour cent : 1., une somme de trois cent mille francs, en vue de faire face aux frais de premier établissement de l'outillage maritime du port ; 2., une somme de deux cent cinquante mille francs, en vue de faire face aux dépenses résultant des travaux de construction des appontements dans le port ; une somme de cinq cent mille francs, pour concourir la subvention d'égale somme qu'elle a offerte à l'Etat, en vue des travaux d'amélioration à effectuer à l'entrée du bassin à flot.

Ces jours derniers, à Solesmes, M. le lieutenant de vaisseau Olivieri, dans la brillante conduite dans la campagne de l'Extrême-Orient a été plusieurs fois signalée, a fait sa profession religieuse. Mgr Jourdan de la Passardière, évêque de Tunis et coadjuteur du cardinal Lavigerie, présidait cette cérémonie, à laquelle assistaient plusieurs officiers de marine sur l'invitation de M. Olivieri.

On télégraphie, de Rome, 19 septembre au *Journal des Débats*, que les demandes des exposants pour l'Exposition de Paris sont devenues si nombreuses, que la commission demande une augmentation de l'espace concédé à l'Italie, de manière à pouvoir admettre les demandes qui sont annoncées.

M. A. Chatin a rendu compte, en termes enthousiastes et semi-poétiques, à l'Académie des sciences, de Paris, d'un voyage qu'il vient de faire à Meyzieux (Isère), où il a découvert un vignoble de 20 hectares bravant le Phylloxera et le Mildew, au milieu d'un pays ravagé par ces deux fléaux de la viticulture. Le savant botaniste attribue l'immunité dont jouit ce clos à l'emploi d'un engrais dans lequel il entre du phosphore granulé, des produits à base d'azote, de potasse et de chaux, avec taille à long bois triennale, à pincements anticipés ou étiorgnements. M. Chatin a essayé dans une vigne qui lui appartient, près d'Esparte-le Roi (Seine-et-Oise), de l'engrais qui n'a pas réussi. Il faut la taille et l'engrais combinés. Ce qu'il faut, c'est la combinaison de toutes les circonstances spéciales qui se trouvent réunies à Meyzieux. En viticulture, comme partout où la nature est directement mise en jeu, c'est l'idiosyncrasie qui fait tout.

Six nouveaux missionnaires de la Société des Missions Etrangères sont partis, de Paris, pour les missions de l'Extrême Orient. Ce sont : M. Jules Victor Ifaves, du diocèse de Séez, pour la Cochinchine Occidentale ; M. Jean François Baussonnie, du diocèse de Cahors, pour le Mayssour ; M. Edmond Dupin, du diocèse de Nantes, pour le Tong King Occidental ; M. Louis Julien Marie Blais, du diocèse de Nantes, pour la Cochinchine Orientale ; M. Vincent Jean Marie Gazeau, du diocèse d'Angers, pour la presqu'île de Malacca ; M. Jean Victor Humbert, du diocèse de Lausanne, pour le Kouang si.

A signaler une lettre à laquelle tout récemment, à l'Académie des Sciences, de Paris, annonçant la découverte d'un appareil indiquant, avec précision, à quel point de la ligne on trouve un train de chemin de fer en marche ou en arrêt. Le secrétaire perpétuel a fait remarquer que pour que cet appareil produisse son effet, il faut que le train en marche soit en communication constante avec son point de départ ou d'arrivée. Or, cette difficulté est loin d'être surmontée dans la pratique. Le même inventeur a envoyé la description d'un système pour assurer la sécurité complète des voyageurs ; ce système consiste à renfermer chaque voyageur dans une sagone de telle façon qu'elle ne puisse en sortir ni entrer, pendant la marche des trains, sans qu'on en soit prévenu.

Nous disions, il y a peu de temps, que les souscriptions pour la construction de l'église votive du Sacré-Cœur de Montmartre marchent vers le vingtième million.

Les sommes encaissées au 1er août dernier, s'élevaient à 19,721,686 francs.

Les sommes recueillies du 1er août au 1er septembre, ajoutées aux souscriptions faites à l'étranger, et dont le produit n'est pas encore parvenu au comité, ont été évaluées à 270,000 francs, de qui donne un total général de 19,991,689 francs.

Nous trouvons dans le *Génie civil*, les intéressantes renseignements qu'il donne sur le premier chemin de fer chinois qui vient d'être inauguré et qui est dû tout entier à l'industrie française.

Des ingénieurs anglais essayèrent, il y a quelques années, de doter la Chine d'un chemin de fer, mais ce fut en vain contre l'hostilité des habitants du Céleste-Empire, et leur tentative resta infructueuse.

Des ingénieurs français viennent d'y réussir, grâce à la haute influence du vice roi du Petchili, Li-Hung-Chang, et du général Tchenk-le-Tong, deux hommes que notre pays a appris à connaître et à apprécier.

La ligne qui va, dans peu de temps, couvrir la distance qui sépare Tien-Tsin de Tang-Tsun, dessert toutes les villes importantes de la province du vice-roi, où est Cong-ho, de six kilomètres. Peut-être sera-t-elle installée dans le Parc Impérial de Pékin.

Elle aura un mètre de largeur. Le matériel fixe est fourni par les forges de Saint-Nazaire. Les rails, du type Vignole, pèsent 15 kilogr. au mètre courant ; ils seront supportés par des traverses en bois. Les changements de marche, de voie, les plaques tournantes sont du type particulier.

La machine a été construite par la maison Cail, sur un modèle que cette maison emploie depuis un certain temps pour des chemins de fer d'exploitation agricole aux colonies. C'est une locomotive-tender à 4 roues couplées.

Extrait du compte rendu de la séance du 15 septembre, de l'Académie des sciences morales et politiques, de Paris :

M. Charles Lévêque donne lecture d'une étude aussi remarquable par la révélation de l'auteur que par la délicatesse de sentiment artistique que témoigne pleine par l'abondance des détails pleins de charmes et d'intérêt, sur la musique de chambre qui l'analyse principalement dans le quatuor. Il rappelle que l'Angleterre se montra, depuis longtemps, et aujourd'hui plus que jamais, hostile à la musique peut plaire par elle-même indépendamment d'un sujet exprimé. Le sentiment musical a deux formes distinctes. Or la sensibilité musicale ou sensibilité pure, la sensibilité psychologique morale ou sentiment musical. Passant ensuite à l'étude des détails du quatuor, au choix des auditeurs, au rôle des instruments, aux conditions dans lesquelles on peut le mieux apprécier ce genre d'exécution, M. Lévêque prend pour guide le très remarquable et profond livre de M. Eugène Sauzay intitulé : *Haydn, Mozart, Beethoven, étude sur le quatuor*. Il cherche dans les chefs d'œuvre de ce genre ce qui en éclaire les caractères psychologiques, les titres, les explications, les indications de nuances données par les auteurs eux-mêmes ; il y joint la mention des circonstances historiques et biographiques d'où l'on peut tirer une lumière ; il ajoute les commentaires des juges compétents tels que Berlioz, Lenz, Wilder. Il rappelle l'opinion de Mendelssohn sur la musique dite pure, plus claire que le langage, et conclut en montrant que, quoi qu'ils disent et fassent, les fanatiques de la musique pure ne réussissent pas à s'abstraire de mêler l'âme et le sentiment, c'est-à-dire leur âme et leur sentiment, aux compositions d'où ils prétendent les bannir, sont forcés d'obéir plus ou moins au sentiment musical et de lui accorder une part, même à leur insu.

BELGIQUE.—UN GRAND BANQUET OFFERT AUX EXPOSANTS DE L'EXPOSITION DE BRUXELLES.—DISCOURS DU MINISTRE BELGE.—DISCOURS DU COMMISSAIRE GÉNÉRAL DE LA SECTION FRANÇAISE.

—Un grand banquet a été offert, le 20 septembre, par les exposants de l'Exposition de Bruxelles, à M. le ministre du commerce, à la commission exécutive de l'Exposition, aux commissaires étrangers et aux jurés.

Ce banquet, qui a eu lieu dans la grande salle des Fêtes, comprenait plus de 400 convives.

Il était présidé par M. le comte de Hemptenne.

A la table d'honneur se trouvaient le ministre, M. de Bruyn, M. Bomsé, président du comité exécutif, M. Pésé, directeur des sections étrangères, et les commissaires généraux étrangers.

Le président a porté la santé du roi, de la reine et de la famille royale

Il a bu ensuite au ministre, au président de l'exposition et aux exposants belges.

Le ministre, M. de Bruyn, a répondu en félicitant les exposants étrangers de leur concours. Il a bu aux souverains et aux chefs des Etats représentés, ainsi qu'aux commissaires généraux étrangers. Il a été vivement applaudi.

M. Muset, commissaire général de la section française, chargé de porter la parole au nom de ses collègues, a prononcé un discours fréquemment interrompu par d'unanimes applaudissements.

Il a remercié les représentants du gouvernement et du commissariat général de l'accueil sympathique fait par la Belgique aux étrangers qui ont répondu à son appel.

Il a bu au commissaire général de l'Exposition.

M. Belpaire a remercié M. Muset de ses bonnes paroles.

M. Peché, directeur des sections étrangères, a prononcé quelques mots de remerciement, et la série des toasts a été close par M. Souza, qui a manifesté sa reconnaissance pour tous ceux qui ont participé au succès de l'Exposition.

M.... est insupportable.

Il racontait hier la façon dont il avait voulu se suicider :

—Mon cher, lorsque je voulus en finir avec l'*existence*, j'appliquai le canon d'un pistolet à deux coups contre ma poitrine. Paf ! la balle passe sous le bras ! J'avais tremblé pour le premier feu du vrai !

—Quel malheur, répliqua quelqu'un, que ça n'ait pas été pour la dernière !

ERNEST C. VILLERE,
15 rue Carondelet,
Importateur et marchand de Vins fins. Comestibles de fantaisie. Vins rouges et blancs en cubes et en barriques. Cognacs, Sherries, Vins de Porto, Rums, Gins, Vins de la Californie, Cordiaux, etc. Champagnes de Werbeck & Cie. Whiskies célèbres de Cahn, Hoff & Cie.
10 déc—1an

Avis.—M. Philippe Forget propriétaire du restaurant populaire du No 140 de la rue Dauphine, annonce aux amateurs de bonne chère et de bonne cuisine qu'il vient de s'établir au coin de la rue Iberville et Bourbon, au bureau de J. J. Ahlbrandt. Il offre aux Louisianais et aux des Magnolias, une cuisine [illegible] et [illegible] à servir à toute heure qui récompensera chacun de ses mets les plus délicats et toutes les primeurs de la saison. Tout cela servi royalement.
20 sept—1m dim mar jeu

TONNELLERIE,
M. P. A. LEBLANC
A transféré son atelier de No 8 rue Front au Nos. 9 et 11 rue Conti M. Le Blanc solliciter la continuation du patronage de ses clients et celui du public en général.
5oct—2PF

Bureau du chemin de fer d'Orléans.—Nouvelle-Orléans 3 octobre 1888.—A une réunion spéciale du Conseil de Direction de cette Compagnie un dividende de deux (2) pour cent sur le capital a prendre sur le gain des trois derniers mois a été déclaré et sera payable aux actionnaires sur et après le
4 oct—5f P. COUGOT Secrétaire.

Avis.
[illegible] Agent d'émigration et au commerce [illegible] Bon d'ordre du Gouvernement [illegible] Office d'émigration [illegible] propriétaires de grands vignobles [illegible] dans la célèbre propriété et région de Haut-Médoc [illegible] Bordeaux.
Pour tous renseignements s'adresser à M. A. Brau & Cie, 27 rue Caumartin, Paris.
Nombreux hommes d'un [illegible] peuvent trouver [illegible] dans la fabrication des vins pour [illegible] Bordeaux. Ils seront logés et nourris à l'hôtel [illegible] à fournir des vins en nature et pouvant [illegible] à Bordeaux.
N. B. Ne s'engagent pour [illegible] ne sont pas des vins [illegible] ou [illegible] ne sont pas [illegible] pour [illegible] de vins [illegible] ne sont pas des vins naturels garantis [illegible] Bordeaux.
J. VERGNOLE 85 rue Decatur.
Agent de A. Brau & Cie de Bordeaux, Californie.
4oct—1m

On demande
Une femme blanche pour surveiller soins d'un petit enfant [illegible] jeune fille [illegible] rue Jackson, près St Charles [illegible] Référence obligatoire
29sept—3t PP

Nouvelle Orléans 29 sept 1888.
La société exécutant sous la raison A Rougère & de pour [illegible] Imitation M. Aristide Bon gent [illegible] Rougère & Cie [illegible] ne peut plus [illegible] M. Rougère [illegible] Bon gent [illegible] Rougère & Cie.
ARISTIDE BONGENT.
HENRI GUM.
30 sept—1f

La Banque Nationale de l'Etat sera transférée, le 1er Octobre, au Story Building, à l'encoignure des rues Camp et Commune.
29 sept—3t

Avis.
L'EXTRAIT de M. Alfred F. Theard dans mes affaires sera à la poste d'aujourd'hui
N O 24 LAPEYRE
Toutes procrastinations données par moi tiennent lieu pour la présente cancellées et révoquées.
N O 24 LAPEYRE
N O 24 septembre 1888
25sep—10f

Demande.
Une dame [illegible] une pension à prix modéré [illegible] une ou deux petites filles, et un garçon de [illegible] Adresse et de leur instituteur [illegible] se rendre au No 52 rue Magazine [illegible] pres Felicité
23sept—10f—F P

BÉQUILLES.
BAS ÉLASTIQUES.
Bottines abdominales, Bandages herniaires Sus pensoirs, appareils pour les jambes, etc. dans toutes les grandeurs et dans tous les prix.
A. McDERMOTT.
200 St Charles, entre Julia et St Joseph.
31 mai 1 an

Avis spécial.
Le Rétablissement de la Louisiane—Mme et M. Louis Bernaudez propriétaires de l'établissement de la Louisiane 107 rue de la Douane, ayant achevé les réparations de leur grande, élégante et très aérée salle à manger, qui est maintenant ornée d'une tapisserie fashionable et de bon goût, [illegible] salle, ainsi [illegible] à ce nouveau leurs clients et à servir à toute heure [illegible] qui récompensera chacun de ses mets les plus délicats et toutes les primeurs de la saison. Tout cela servi royalement.
20 sept—1m dim mar jeu

MADAME GARELLI,
SAGE FEMME DE 1ERE CLASSE,
Diplôme de la Faculté de Paris.
Consultations de 1 h. à 4 h. P. M.
162 RUE REMPARTS, COIN ORLÉANS.
18 août—3m—jeu dim

CHEMISIER PARISIEN
E. RIGAUT
Chapeur des premières maisons de Paris
495 Sixth Avenue, New York.
Sur mesure, 6 chemises Wamsutta, $6. Réparation cols, devants, manchettes.
Spécialité de chemises calegons, gilets de flanelle.
1er sept—